

Chambre d'Assemblée LE

SPECTATEUR

Rédigé en Collaboration.

Religion, Politique, Agriculture, Commerce, Industrie et Colonisation

N. PAGE Administrateur

AVIS IMPORTANT

Qui désire se procurer des garanties pures, pourront à aucun des principaux...

- M. BARRETTE. P. H. CHARRON. ANT. PARENT. O. CHENIER. B. CARRIÈRE. D. CHARRON. M. J. LAVERDURE. A. LABELLE. J. MARTEL. P. DAoust. F. LAROCHE. W. ROUDEAU. Wm. McEWEN.

Demandez la marque du CARRE ROUGE.

WM. HOWE, BLOC HOWE OTTAWA.

AU MEDICAL HALL

EVITEZ LES RHUMES Plus de 3000 bouteilles du SIROP DE JOHNSON POUR LA TOUX

N. B. - Prescriptions remplies à la lettre. R. A. Helmer, Pharmacien. Rue Principale

DANIEL McLARTY Confiseur EN GROS ET EN DETAIL

Magasin du détail No. 88 rue Principale. Manufacture No. 152 de la même rue.

DANIEL McLARTY No. 88 Rue Principale.

ST. JAMES HOTEL Vis-à-vis la gare du Grand Trunk et à deux minutes de marche de la gare du C. P. R.

MONTRÉAL, CANADA. Cet hôtel a été renouvelé à neuf. Table d'hôte. Les plus récentes améliorations.

STANLEY HOTEL Coin des rues WINDSOR ET OSBORN MONTREAL

Vis-à-vis le carré Dominion et la gare Windsor du C. P. R. Cet hôtel est situé au centre de la ville, pourvu de toutes les améliorations les plus modernes.

RICHELIEU HOTEL Mme. A. LAFOND & Co. PROPRIÉTAIRES. MONTREAL.

Mme. A. LAFOND & Co. PROPRIÉTAIRES. MONTREAL.

Mme. A. LAFOND & Co., propriétaires de l'hôtel Richelieu, remercie le public voyageur du patronage qu'il lui a donné jusqu'à présent et espère qu'il continuera de l'honorer comme par le passé.

CONSEIL DE VILLE DE HULL

PROVINCE DE QUÉBEC,

CITÉ DE HULL.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1899.

Une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, mardi, (hier étant la fête du travail) le cinquième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-neuf à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire F. Barette au fauteuil et les échevins Helmer, Black, Ducharme, Ste-Marie, Lemieux, Aubry, Burns, Goyette, Walsh, Falardeau et Dupuis formant quorum du dit conseil.

1o. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Black: Que les minutes du 3 juillet et du 7, 8, 9 et 15 août dernier qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté

2o. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie: Que les communications déposées sur le bureau de ce conseil soient déferées à leurs comités respectifs à l'exception des lettres de H. A. Champagne, Geo. Burns, The Ottawa Saw Works, du canton de Hull Est et de la pétition des épiciers.

Adopté

Les rapports suivants sont soumis.

LE 126e RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull:

Votre comité des Finances dûment assemblé au bureau de votre greffier, vendredi, le 1er jour de septembre 1899, sous la présidence de l'échevin Ste-Marie président au fauteuil et les échevins Lemieux, Aubry et Walsh prie de faire rapport, qu'il a examiné les comptes et les communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants:—

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes: Paie-liste des employés \$ 254 16, Antoine Parent 126 55, Shérif du district d'Ottawa 13 50, Wright & Co. 15 06, The Ottawa Electric Co. 9 75, 'The Dispatch' 9 90, 'Le Spectateur' 66 00, Gouvernement Provincial (prisonnier) 63 75, H. H. Lapière 3 92, County of Carleton General Protestant Hospital 65 34, J. G. Faulkner 15 20, Sylvain St-Jean 10 00.

COMPTES DU COMITÉ DE L'EAU

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes: Paie-liste des employés \$ 331 35, ' ' journaliers 144 76, Joseph Lemieux 144 00, Christophe Charette 55 21, The Queen City Oil Co. 32 00, T. St-Jean 6 60, Simon Dupuis 6 20, Powers & Co. 2 00, Alphonse Couture 75, The E. B. Eddy Co. 29 50.

COMPTES DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS.

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes: Paie-liste des journaliers \$ 259 05, B. Carrière 6 92, Frs. Laframboise 1 35, D. Dupuis 266 39.

COMPTES DU COMITÉ DE POLICE, FEU ET LUMIÈRE.

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes: Paie-liste des employés \$ 568 68, ' ' du feu 6 00, L. Genest 52 50, Edmond Moquin 7 50, P. D'Aoust 3 86.

COMPTES DU COMITÉ DE SANTÉ

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes: Paie-liste des employés \$ 33 33, James Renaud 3 90.

Votre comité recommande, que les changements suivants, soient fait au rôle d'évaluation:—

Table with 2 columns: Address and Amount. Includes: Au No 3889 A W. Marston au lieu de G. J. Marston 2020 Dolphis Savard ' ' Brillant. 2156 Eusèbe Carbonneau ' ' Geo. Lafrenière 3891 Alphonse Guilbault ' ' Alphonse 2459 Paul Maquia ' ' Jos. Mantha 2460 Wm. Scott ' ' Paul Maquia 3087 Sœurs Grises ' ' Sylvain St-Jean 2321 Frs. Gauvreau ' ' Collège d'Ottawa 2440 Joseph Monette ' ' d'Octave Forget 3023 Bethléem Fréchette doit être chargé pour 1/2 du loyer 2323 Frs. Gauvreau, locataire à \$24 par an.

(Signé) JOS STE-MARIE président JAS. WALSH. OMER LEMIEUX. E. S. AUBRY.

3o. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Goyette: Que le 126ème rapport du comité des finances soit adopté.

Adopté

LE 7ème RAPPORT DU COMITÉ DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre comité de l'eau, dûment assemblé au bureau de votre Greffier, jeudi, le 31ème jour d'août 1899, à laquelle sont présents: l'échevin Dupuis président au fauteuil et les échevins Black, Burns, Falardeau Ducharme et Goyette, prie de faire rapport et recommande:—

Qu'un service d'eau soit retranché et un autre ajouté au bloc de M. Aldamar Labelle coin des rues Lac et Victoria.

Que les arrérages de taxes d'eau soit remises à Dme Vve Gabriel Blais et à Dme Vve Vallière et que cette taxe ne soit pas chargée à J. B. Gagnon d'ici à nouvel ordre.

(Signé) H. Dupuis, président. I. Ducharme V. O. Falardeau M. Burns T. Black

4o. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Burns: Que le 7ème rapport du comité de l'eau soit adopté.

Adopté.

LE 7ème RAPPORT DU COMITÉ DE POLICE, FEU ET LUMIÈRE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre comité de Police, Feu et Lumière dûment assemblé au bureau de votre Greffier, vendredi, le 1er jour de septembre 1899, à laquelle sont présents: l'échevin Walsh président au fauteuil et les échevins Ste-Marie, Lemieux, Aubry, Ducharme et Walsh, prie de faire rapport et recommande:—

Que les comptes ne soient pas approuvés par les employés, sans que ces comptes contiennent tous les détails.

Votre comité verrait avec plaisir, les hommes de polic et de feu, joindre des sociétés ou des compagnies d'assurance contre les accidents, et suggère, à votre conseil que les prochains engagements renferment cette condition.

(Signé) JAS. WALSH Président JOS. STE MARIE I. DUCHARME OMER LEMIEUX E. S. AUBRY

5o. Proposé par l'échevin Walsh, secondé par l'échevin Lemieux: Que le 6ème rapport du comité de police, feu et lumière, soit adopté.

Adopté

LE 3ème RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull

Votre comité des rues et améliorations dûment assemblé au bureau de votre Greffier, jeudi, le 31ème jour d'août 1899, à laquelle sont présents: l'échevin Falardeau présent, au fauteuil et les échevins Black, Burns et Goyette, prie de faire rapport et recommande:—

Qu'un règlement sous l'acte des améliorations locales soit préparé pour la construction d'un canal d'égout sur la rue Albert, tel que demandé par la pétition des contribuables de cette rue.

Que la demande de M. J. B. Villemaire, pour la permission de construire un trottoir en asphalte en face de sa résidence, soit accordée, et que cette corporation soit responsable des 2-5 du coût du dit trottoir.

Votre comité a eu une entrevue avec M. Sylvain, maire de la Pointe à Gatineau, et, avec l'aviseur légal, a discuté la question du pont sur la rivière Gatineau, mais votre comité n'a pu en venir à aucune conclusion et renvoyé cette question devant votre conseil.

M. Landreville ayant refusé d'accepter l'offre mentionnée par votre conseil, pour le redressement de la rue Inkerman, a jugé encore, de vous renvoyer cette question.

(Signé) V. O. FALARDEAU M. Burns. T. BLACK H. Dupuis,

6o. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Burns: Que le 3ème rapport du comité des rues et améliorations soit adopté.

Adopté

PROVINCE DE QUÉBEC Cité de Hull

Une assemblée publique des contribuables de la cité de Hull ayant qualité à voter sur le règlement No 75 concernant un emprunt sur déductions du montant de \$4,000.00 pour l'extension de l'aqueduc de la dite cité, tenue, suivant les avis donnés à cet effet, à dix heures de l'avant midi, l'undi, le 28ème jour d'août, 1899, à laquelle sont présents: L'échevin Jos. Ste-Marie, président au fauteuil et A. P. Thibault, Urbain Viau, Geo. D. Graham, F. Barette, H. Dupuis et John F. Boulé.

Le dit règlement est lu en français et en anglais, et comme, pendant l'espace d'une heure, personne ne s'oppose à la passation du dit règlement No. 75, le président le déclare remporté sans opposition.

(Signé) JOS. STE-MARIE président.

(Signé) JOHN F. BOULT greffier.

7o. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Dupuis: Que le rapport de l'assemblée publique du 28 août dernier régle ment No 75, et signé par l'échevin Ste-Marie président à cette assemblée, et le greffier, soit adopté, et, que le comité des finances, soit chargé de faire imprimer les déductions et de les placer sur le marché.

Adopté.

Hull, 29 août 1899

A Son Honneur M. le maire, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire rapport: que le marécage en bas de la rue Britannia est un foyer d'infection et un danger permanent pour la santé générale de votre ville, mais principalement pour celle des résidents de cette partie de la rue ci-haut mentionnée et de ceux qui habitent dans un rayon assez étendu autour de cet endroit.

Votre bureau d'hygiène recommande par conséquent: qu'il est urgent, que votre conseil municipal fasse visiter par son ingénieur l'en droit en question, afin qu'il soumette à votre approbation, les plans, etc, etc, pour protéger la santé publique menacée d'un épidémie de fièvres typhoïde.

(Signé) DR JOS. BEAUDIN

Officier de santé.

(Suite sur la 4ème page)

LE PLUS GRAND MAGASIN D'OTTAWA

Advertisement for Bryson, Graham & Co. featuring 'Bon THE Japon' and 'Nouvelle saison - Mai 1899'.

Economiser de l'argent est il quelque chose pour vous? Si oui

Soyez certain et voyez nos bargains dans nos MEUBLES avant d'acheter ailleurs.

\$7 SET de CHAMBRE à COUCHER propre à meubler n'importe quelle chambre.

BUREAU avec trois tiroirs et bon miroir, style antique, bien fini.

LAVEMAIN avec un tiroir porte avec panneau, correspondant au bureau.

COUCHETTE très élégante, le haut et le bas d'un style antique bien fini.

Le set complet pour \$7.

Notre TABLE D'EXTENSION, six pattes, six pieds de long, style antique pour \$3.25

Notre SOFA COMFORTABLE avec un set complet de ressorts, dos bourré très joli pour \$2.75

CHAISES DE CUISINE, 25cts.

CHAISES de SALLE à DINER avec dos haut pour 50cts.

SIDEBORD avec miroir, \$4.50

MEUBLES de toutes sortes

B. G. & CIE.

Essayez le THÉ, un échantillon ne vous coûte rien et vous épargnez de 10 à 15cts sur chaque livre.

Bryson Graham & Cie.

Coin des rues Sparks et O'connor, Ottawa.

Advertisement for Patents, featuring '50 YEARS' EXPERIENCE' and 'Scientific American'.

Un raliement de Colonisation au Lac St Jean

Il y a deux ans, plusieurs de nos hommes les plus en vus dans notre Province fondaient à Québec une association dans le but de hâter et d'activer la Colonisation dans la région du lac St Jean. Leur intention était de diriger leurs efforts vers la partie nord de cette fertile contrée, c'est-à-dire le long de la rivière Péribonca.

LE PACIFIQUE CANADIEN ET LE SERVICE RAPIDE

Au cours d'une entrevue, à Londres, avec un journaliste, l'hon. J. I. Tarte a déclaré que rien ne lui ferait plus plaisir que de voir la compagnie du Pacifique entreprendre l'établissement du service rapide.

en avoir pris cinq boîtes, je pouvais supporter plus de fatigue que je n'avais pu le faire pendant les deux années précédentes. Je gagnais de la chair admirablement; je pouvais prendre ma nourriture avec satisfaction et je me sentais de nouveau joyeuse, en santé et forte.

L'expérience des années a démontré qu'il n'y a absolument aucune maladie à l'état vicié du sang ou à l'épuisement des nerfs que les Pilules Roses du Dr Williams ne puissent guérir promptement, et ceux qui souffrent de maux semblables, s'éviteraient bien des maux et épargneraient de l'argent en traitant.

Ayez chaque fois, les véritables Pilules Roses et ne vous laissez pas vaincre d'accepter des imitations. Quelque autre remède d'un marchand pour l'amour d'un profit plus grand pour lui-même, vous dira que "c'est aussi bon".

Vous trouverez sûrement

Dans l'emploi du "VIN MORIN CRÉOSOPHATES" la guérison de votre Bronchite, Grippe, Rhume, Toux, etc. Vous y trouverez encore un tonique puissant et généreux, donnant à votre système général, AIE FORCÉ ET SANTÉ.

LA FÊTE DU TRAVAIL A QUEBEC

Sermon de M. l'abbé Henry Defoy, curé de St. Malo

II.—DEVOIRS DU PATRON

La communauté d'intérêts impose des devoirs à tous sans exception, puis que le bien public ressort de la participation de chacun. S'il y a négligence et oubli quelque part, le malaise est ressenti en tous les membres du corps social.

Quels points de dissimilitude y a-t-il dans la nature du maître et du serviteur? Tous deux ont une même origine, tous deux peuvent se prosterner et dire à Dieu: Mon Père! à tous deux s'adressent ces paroles du Créateur: Faisons l'homme à notre image et ressemblance.

Il est vrai, l'un ordonne et l'autre obéit; mais celui-ci n'en est pas ravalé. Rien n'élève plus qu'une obéissance volontaire, que dis-je? elle l'emporte sur le commandement, puisqu'elle consiste dans un acte de vertu, tandis que le commandement suit le penchant de l'orgueil.

Ce n'est pas non plus dans le travail que l'ouvrier descend de dignité. Au contraire, "le travail, dit Léon XIII, loin d'être un sujet de honte, fait l'honneur de l'homme parce qu'il lui fournit un noble moyen de sustenter sa vie".

L'homme est doué forces, et il est propre à un travail difficile. Mais il faut faire la différence entre lui et une machine. Pécheraient donc contre l'humanité ceux qui exigeraient de lui une somme de travail trop considérable. Ils émousseraient les facultés de l'esprit qui s'usent par le surmenage, ils écorcheraient le corps sous une charge trop lourde et l'épuiseraient jusqu'à la source même de la vie.

Des intervalles de repos raisonnables doivent être accordés à l'ouvrier proportionnellement à sa santé et à la nature de son travail. La question du nombre d'heures à l'ouvrage a soulevé bien des discussions, voici un principe qui doit guider les patrons: il faut "calculer les forces des travailleurs et ne pas les exéder".

La nature de l'ouvrage, les époques de l'année, l'âge de l'ouvrier requièrent une grande variété d'heures. Celui dont la main arrache péniblement du sein de la terre la pierre ou le fer, celui dont le bras se fatigue sur l'enclume, ne méritent-ils pas un repos particulier? Qui ne sait que tel travail sera aisé dans une saison, qui deviendra intolérable dans une autre? Cet homme dont les cheveux ont blanchi dans les labours

EXTRAIT D'UNE LETTRE IMPORTANTE

Un Médecin distingué donne son appréciation sur le

'BROMA'

Ste-Anne de Beaupré.

A MR DR ED MORIN, QUÉBEC.

Mon cher confrère,

Mille et une félicitations pour votre incomparable préparation, le "BROMA". J'ai employé ce précieux Tonique dans plusieurs cas d'anémie, faiblesse générale, et j'ai toujours obtenu, de ce grand restaurateur du sang et des nerfs, tout l'effet désiré.

et la maladie.

Je dois encore faire mention de plusieurs cas de Dyspepsie guérie par ce puissant Tonique.

Connaissant parfaitement les propriétés curatives du "BROMA", je n'hésite pas à le recommander dans le cas où le malade a besoin d'un tonique reconstituant, surtout dans la maladie du sang et des nerfs.

EUG. DICK

M. D.

AVIS

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session afin d'obtenir un acte incorporant une compagnie pour opérer, construire et maintenir un chemin de fer et un pont pour le trafic général traversant la rivière Ottawa à partir d'un point dans la cité d'Ottawa entre le côté est de la rue Bank et le côté ouest de la rue Kent allant à la rivière, à un point dans la cité de Hull, avec les approches nécessaires près d'une station ou dépôt que la compagnie érigera dans les cités de Hull et d'Ottawa le dit pont devant être utilisé pour les fins de chemin de fer, chemin de fer électrique de rues, tramways voitures et trafic général à pied des passagers, avec pouvoir d'expropriation des terrains d'après l'acte des chemins de fer pour les fins de la compagnie et avec pouvoir d'amalgamer avec ou d'entrer en arrangement avec une compagnie de chemin de fer ou compagnie de chemins de fer, avec un chemin ou plusieurs chemins de fer urbain, ou toute autre corporation pour l'usage du pont. Aussi avec pouvoir de prélever des barrières de péage pour le passage des chars, véhicules et les piétons et les barrières de péages seront sujettes à l'approbation du gouverneur général en conseil et ne devront pas excéder vingt-cinq centins pour le passage de chaque voiture traînée par deux chevaux et quinze centins pour chaque voiture traînée par un cheval et deux piastres pour chaque char. La hauteur des chevaux ou des arches du dit pont sera d'au moins trente cinq pieds et l'intervalle entre les culées ou piles sera d'au moins cent cinquante pieds; et pour d'autres fins.

PERKINS & FRASER

Daté ce 10ème jour d'Août A. D. 1899.



MILICE

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues jusqu'à mardi après-midi, 26 septembre 1899, pour fournir les choses nécessaires pour la Force Permanente et la Milice Active, comprenant articles nécessaires pour l'approvisionnement des barrages et des camps c'est-à-dire en fait de chaussures, chausses, sous vêtements, chemises, rasoirs, brosses, etc; couvertes pour chevaux, étrilles, marquises, selles, etc.

Les soumissionnaires doivent porter dans le coin gauche de l'enveloppe "Soumissions pour Fournitures pour les magasins de la Milice", et doivent être adressées à l'honorable Ministre de la Milice, Ottawa.

On pourra obtenir des blancs de soumission renfermant toutes les informations voulues en demandant au sous-général à Ottawa, ainsi qu'aux bureaux du surintendant du district des magasins militaires à London, Toronto, Kingston, Montréal, Québec, Halifax, et St. Jean.

Des échantillons des fournitures nécessaires seront exposés au bureau du sous-général à Ottawa. ON N'ENVERRA PAS D'ÉCHANTILLONS A CEUX QUI DESIRENT SOUMISSIONNER.

Nulle soumission ne sera considérée comme valide si elle n'est écrite sur le blanc de soumission fournis par le département. Il en sera de même si l'on défigure le blanc de soumission d'aucune façon.

Les soumissionnaires devront spécifier dans leur soumission les facilités qu'ils ont pour exécuter le contrat si on leur en accorde un; ils devront donner de plus donner le nom de deux personnes responsables comme garantie de leur bonne foi et de leur capacité à remplir le contrat.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque canadienne reconnue, payable à l'ordre de l'honorable Ministre de la Milice, pour un montant égal à dix pour cent de la valeur totale des articles qui pourraient être fournis par leur soumission. Ce chèque sera confisqué dans le cas où le soumissionnaire refuserait de signer le contrat au moment voulu. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis à son propriétaire.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. BENOIT, Capt., Secrétaire,

Dépt. de la Milice et De fense, Ottawa, 31 août 1899.

N.B.—Nul compte pour publication de cet avis ne sera reconnu si telle publication n'a pas été expressément autorisée par le Ministère.

AGENTS WANTED—FOR THE LIFE AND Achievements of Admiral Dewey, the world's greatest naval hero. By Murt. Hildland, the life-long friend and admirer of the nation's hero. Big, best and best book; over 500 pages, 2510 inches; 25 early 100 pages halftone illustrations. Only \$1.50. Enormous demand. Big commissions. Outd. free. Chance of a lifetime. Write quick. The Dominion Company, 3rd Floor Caxton Bldg., Chicago.

ne pouvait venir aux organisateurs, tout concourt au succès de leurs efforts; des prix de passage excessivement réduits, un endroit plus propice ne pouvait être désiré, une saison et une date ne pouvait être mieux choisies, et surtout les récoltes remarquablement belles de cette année dans toute la région du lac St Jean ne manqueront pas d'attirer un grand nombre de cultivateurs de toute la province.

Puis le concours de notre clergé toujours si dévoué à la cause de la Colonisation, de nos sociétés de colonisation, de nos hommes politiques, etc., etc., sous le patronage distingué de Sa Grâce Monseigneur Bégin et de Leur Grandeur Nos Seigneurs Labrecque de Chicoutimi et Blais de Rimouski, et avec l'entière approbation des autres évêques de la Province de Québec, cette excursion promet d'être un succès.

Les ministres fédéraux, Sir Wilfrid Laurier, Sir Henri Joly de Lotbinière, Sir C. A. P. Pelletier, Son Honneur le Lieutenant Gouverneur Jetté et les ministres locaux, les Honorables MM. Marchand, Turgeon, Parent et Déchéne ont aussi bien voulu accorder leur patronage aux organisateurs. Comme toute, cette fête religieuse et grand raliement de patriotes vont certainement faire époque dans notre histoire et en attendant faisons des vœux pour que les prévisions actuelles le succès ne se démentent point et nous pourrions encore nous écrier avec orgueil: "En avant la colonisation!" Et en route pour le lac St Jean.

LES PILULES CARDINALES

Sont incomparables pour les personnes pâles, faibles et déprimées.

CINQ FRÈRES PRÊTRES

La chose est assez rare pour être mentionnée, n'est-ce pas!

Ces cinq frères sont: Mgr Henri Tétu, prêtre domestique de Sa Sainteté, procureur de l'archevêché de Québec;

M. Fra-Amable Ludger Tétu, professeur au collège Sainte-Anne de la Pocatière, né le 20 juillet 1876;

M. Alphonse Tétu, chapelain de l'Académie des Frères, à Québec;

M. François Tétu, professeur de sciences au collège de Sainte-Anne de La Pocatière;

M. Georges Tétu, directeur du juniat des PP. du Saint Sacrement à Trévois, près de Lyon, en France.

Recherches Historiques.

Remède du Peuple "BROMA"

Guérit invariablement tous les maux amenés par le mauvais état du sang ou des nerfs affaiblis.

Goût agréable, prix des plus modiques, effets garantis, cure permanente. Se vend partout.

Méfiez-vous, n'acceptez aucun substitut.

AUX FUMEURS

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la Jos. Tassé Cigar Co., de Montréal, à la troisième page. Les cigares manufacturés sont de première qualité et fabriqués par des experts.

Nous invitons les amateurs à demander les spécialités suivantes: "Le Santiago" "My Special" cigares à cinq cents, équivalant à des cigares vendus ailleurs pour 10 cents. Les cigares "Earl of Minto" et le "Frisco" à dix cents sont insurpassables.

Sauvé du péril

En prenant du BAUME RHUMAL à propos, on évite bien des complications dangereuses.

compagnies capables de la mener à bonne fin. Elle serait aujourd'hui un fait accompli, et par une compagnie canadienne, si sir Wilfrid Laurier n'avait pas jugé à propos, en arrivant au pouvoir, de frapper de nullité le contrat Allan, sous prétexte de faire un contrat plus avantageux. On sait où nous a mené le désir de faire mieux, manifesté alors par le premier ministre. Personne n'a encore oublié le fameux fiasco du contrat Peterson et Tate.

La compagnie canadienne la plus en état d'entreprendre l'établissement d'un service rapide de première classe, est assurément la compagnie du Pacifique. Son nom est une garantie de succès. Ses intérêts sont complètement identiques à ceux du Canada, et si elle se chargeait de cette entreprise, nous aurions la certitude de la voir établir sur l'Atlantique un service qui ne le céderait en rien à celui qu'elle possède déjà sur le Pacifique.

Le prix demandé, \$755,000 annuellement, n'a rien d'exorbitant. Si le Canada tient à avoir un service supérieur sur tous les rapports, il faut qu'il accorde une subvention raisonnable à la compagnie qui se chargera de l'établir.

Nous le répétons, l'offre du Pacifique mérite la plus sérieuse attention du gouvernement d'Ottawa.

Elle fournit peut être au Canada la plus favorable occasion de résoudre, une bonne fois d'une façon certaine et satisfaisante, cette question que l'on discute depuis si longtemps.

FAIBLE ET NERVEUSE

L'état d'une jeune demoiselle de Welland

Sujette à de fréquents maux de tête, était pâle et émaciée et sa faiblesse était telle qu'elle pouvait à peine marcher.

De la Tribune, Welland, Ont.:

Mlle Hattie Archer, de Welland, une estimable jeune demoiselle qui avait des connaissances très étendues parmi un grand nombre de citoyens de la ville, à ce qui suit à dire au sujet des vertus des Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles: — Dans l'automne de 1897 je tombai très malade. J'étais nerveuse, faible et débile. A cette époque la moindre surexcitation me fatiguait beaucoup. Mon appétit était pauvre et j'étais en proie à de fréquents maux de tête. J'empirai graduellement jusqu'à ce que ma faiblesse fût si grande que je pouvais à peine marcher dans la maison. J'étais très pâle et émaciée et finalement je devins d'une incapacité complète. Divers remèdes furent essayés, mais ne donnèrent aucun résultat. Plus tard je fus soignée par deux médecins, les meilleurs de la ville. L'un disait que mon sang était pauvre et aqueux. Je suivis ses avis pendant quelque temps mais sans constater d'amélioration. Alors le second médecin fut appelé et il déclara qu'il ne pouvait me secourir, mais après avoir essayé fidèlement ses remèdes sans en retirer de bénéfices, je l'abandonnai et me résignai à ne jamais revenir à la santé. Ma grand-mère lisait beaucoup dans le temps tout ce qui concernait les Pilules Roses du Dr Williams et me persuada de les essayer. C'était vers le mois de janvier 1899. Dès les premiers essais les effets furent réellement merveilleux, surpassant tout ce à quoi s'attendaient mes amis. Après

quelques jours de repos, je me sentais de mieux en mieux. Je commençai à manger avec appétit et à marcher plus facilement. Je commençai à reprendre ma santé et à me sentir de mieux en mieux. Je commençai à reprendre ma santé et à me sentir de mieux en mieux.

quelques jours de repos, je me sentais de mieux en mieux. Je commençai à manger avec appétit et à marcher plus facilement. Je commençai à reprendre ma santé et à me sentir de mieux en mieux. Je commençai à reprendre ma santé et à me sentir de mieux en mieux.

# FUMEZ LE CIGAR

## "EARL OF MINTO"

Le cigar par excellence et le favori des fumeurs.

Manufacturé par la JOS. TASSÉ CIGAR Co. de Montréal.

ESSAYEZ-LE ! DEMANDEZ-LE PARTOUT.



PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT D'OTTAWA

## Conseil de ville de la cite de Hull

SEANCE DU 7 AOUT 1899

### REGLEMENT NO 75

CONCERNANT L'ÉMISSION DE DÉBENTURES, AU MONTANT DE \$4,000.00, POUR L'EXTENSION DE L'AQUEDUC

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville, conformément aux dispositions de la Charte de la dite Cité, à huit heures du soir, le septième jour d'août 1899, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, Ferdinand Barette, au fauteuil et les échevins Carrière, Burns, Falardeau, Black, Ste-Marie, Lemieux, Aubry, Goyette, Walsh et Dupuis formant quorum du dit conseil.

Il est ordonné résolu et statué, par Règlement du Conseil de la Cité de Hull, et le dit Conseil ordonne, et statue comme suit, savoir :

ATTENDU, que la Cité de Hull, a décidé d'étendre et de prolonger davantage son aqueduc, dans les limites de la cité de Hull, extension et prolongement qui auraient pour effet de rapporter de plus amples revenus à la dite Cité, tout en protégeant la population et les propriétés non encore protégées, contre le feu :

ATTENDU qu'il est nécessaire de se procurer par voie d'emprunt, les moyens pécuniaires nécessaires, pour payer le coût et les frais de l'extension et du prolongement du dit Aqueduc, et ce, en vertu de l'acte d'incorporation de la cité de Hull, et de ses amendements :

Et attendu, que la cité de Hull, a ordonné, résolu et statué d'affecter une somme de \$4,000.00, pour l'extension et le prolongement de son dit Aqueduc, dans les rues ci-après mentionnées :

Et attendu, que la somme sus-dite de \$4,000.00, à être ainsi affectée par le présent règlement, ainsi que toutes les autres sommes précédemment empruntées par la cité de Hull, depuis son incorporation, ne s'élèvent pas à un montant représentant le quart de la valeur des immeubles situés dans les limites de la cité de Hull, d'après le rôle d'évaluation, actuellement en force :

Il est en conséquence ordonné, résolu et statué par le présent règlement, lequel cependant n'aura force et effet, qu'après avoir été approuvé par la majorité des électeurs propriétaires municipaux, tel que voulu par l'acte d'incorporation de la cité de Hull et de ses amendements savoir :

Pour étendre et prolonger le dit Aqueduc, et faire tous les travaux en rapport avec telle extension et tel prolongement, et pour mettre les tuyaux, les bornes-fontaines et les valves nécessaires, dans les rues suivantes :

Quartier No 1.

Sur la rue Jessie, depuis le côté Est du chemin de Chelsea, le tuyau principal devant être de six pouces de diamètre, une borne-fontaine et 5 services, le coût probable des matériaux et des travaux en question, devant être de \$746.10.

Quartier No 2

Sur la rue Regent, à partir de la rue Chaudière, en allant à l'ouest, le tuyau principal devant être de cinq pouces de diamètre avec cinq services, le coût probable des matériaux et des travaux en question devant être de \$479.00.

Sur la rue Burke, dans la partie à l'ouest de la rue Chaudière, le tuyau principal devant être de cinq pouces de diamètre à un coût probable de \$455.80.

Quartiers Nos. 2 et 3a.

Sur la rue Chaudière, à partir de la rue Charles en allant vers le nord, le tuyau principal devant être de 4 pouces de diamètre, à un coût probable de \$210.50.

Sur la rue Queen, à partir de la rue Duke, en allant à l'Est, le tuyau principal devant être de 8 pouces de diamètre, avec 5 services, à un coût probable de \$575.00.

Sur la rue Catherine, dans la partie à l'Est de la rue Duc, le tuyau principal devant avoir 6 pouces de diamètre, à un coût probable de \$337.00.

Quartier No 3.

Sur la rue Hannah, à partir de la rue Charles, en allant vers le sud, un tuyau principal de 4 pouces de diamètre, avec un service, à un coût probable de \$97.00.

Quartier No 4.

Sur la ruelle Charles, à partir de la rue Kent, en allant vers l'Ouest, un tuyau principal de un pouce de diamètre, avec 3 services, à un coût probable de \$141.45.

Sur la rue Victoria, à partir de la rue Britannia, jusqu'à l'avenue Laurier un tuyau principal de 8 pouces à un coût probable de \$559.85.

Quartier No 5.

Sur la rue Reboul, à partir de la rue Inkerman, à aller au pont du cimetière, un tuyau principal de 6 pouces de diamètre, une borne-fontaine, avec 7 services, à un coût probable de \$388.30 ;—

Ces dites diverses sommes, formant un montant total de \$4,000.00, tel que ci-dessus mentionné.

Qu'un emprunt au montant susdit de \$4,000.00, soit affecté, pour l'extension du dit Aqueduc, et des travaux s'y rapportant, sur le crédit de la cité de Hull.

Qu'afin de pouvoir faire ou faire faire les travaux susdits, dans les endroits où l'extension et le prolongement du dit Aqueduc doit avoir lieu, ainsi que plus haut décrit, le Conseil de la cité de Hull, soit, et il est par le présent règlement autorisé, à émettre, vendre et négocier pour et au nom de la cité de Hull, des débetures pour un montant n'excédant pas \$4,000.00 courant.

Les dites débetures à être ainsi émises, seront de la dénomination de \$500.00 chacune, et porteront les dites débetures, intérêt au taux de 4 par cent par année.

Les dites débetures lorsqu'ainsi émises seront signées par le Maire de la cité de Hull, et par le greffier de la dite cité et seront revêtus du sceau de la dite cité et seront faites payables aux porteurs d'icelles dans 30 ans et après la date de leur émission, au bureau du trésorier de la cité de Hull, en la dite cité de Hull.

L'intérêt sus-dit, sera payable semi-annuellement savoir les premiers jours des mois de mai et de novembre de chaque année, après leur dite émission, au bureau du dit trésorier de la cité de Hull.

Il sera annexé à chacune des dites débetures, des coupons pour le montant des dits paiements semi-annuels de l'intérêt, lesquels dits coupons seront signés par le Maire et contre-signés par le Greffier de la cité, mais ces dites signatures pourront être lithographiées sur les dites coupons, lesquels coupons seront payables aux porteurs d'icelles, lorsque et immédiatement après que l'intérêt semi-annuel mentionné à la dite débeture deviendra dû, et seront lors du paiement d'icelles, remis au dit Trésorier de la dite cité.

Il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la cité de Hull, et il est par le présent règlement affecté à même le revenu de la cité, une somme de \$160.00 pour pourvoir au paiement de l'intérêt sur les dites débetures, durant toutes et chaque année de et après l'émission d'icelles, et jusqu'à leur pleine échéance,

Il sera, et il est par le présent règlement établi, pour le rachat des dites débetures à leur échéance, à même les revenus de la cité de Hull, un fonds d'amortissement de \$84.08 par année, laquelle dite somme sera annuellement payée, entre les mains du Trésorier de la Province de Québec, ou déposée dans une banque dûment incorporée, tel que pourvu et réglé par la loi, et restera déposée entre les mains du Trésorier de la Province de Québec ou de telle dite banque incorporée, avec les intérêts qui accroîtront sur icelle, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée au chiffre de \$4,000.00.

L'émission des débetures ci-dessus, le principal, l'intérêt et le fonds d'amortissement sur icelle, seront et sont par les présentes garanties et assurés sur les fonds généraux de la cité de Hull, et de la corporation de la dite cité de Hull.

L'enregistrement du présent règlement et des débetures à être émises sur icelui, est autorisé et pourra être effectué au bureau d'enregistrement du comté de Wright, suivant les dispositions de la loi. Le registraire de ce comté fera entrer et enregistrer, à la demande des porteurs originaires ou de tous cessionnaires postérieurs, le nom de ce porteur originaire ou cessionnaire, le dernier inscrit au livre d'enregistrement devant être *prima facie* réputé le propriétaire et possesseur légal de toute débeture ainsi enregistrée.

Donné sous le sceau commun de la cité de Hull, le jour et an ci-dessus en premier lieu mentionné.

(Signé) JOHN F. BOULT (Signé) F. BARETTE  
Greffier de la Cité. Maire.

PROVINCE DE QUÉBEC  
Cité de Hull

Une assemblée publique des contribuables de la cité de Hull ayant qualité à voter sur le règlement No 75 concernant un emprunt sur débetures du montant de \$4,000.00 pour l'extension de l'aqueduc de la dite cité, tenue, suivant les avis donnés à cet effet, à dix heures de l'avant midi, lundi, le 28<sup>ème</sup> jour d'août, 1899, à laquelle sont présents : L'échevin Jos. Ste-Marie, président au fauteuil et A. P. Thibault, Urbain Viau, Gec. D. Graham, F. Barette, H. Dupuis et John F. Boulton.

Le dit règlement est lu en français et en anglais, et comme, pendant l'espace d'une heure, personne ne s'oppose à la passation du dit règlement No. 75, le président le déclare remporté sans opposition.

(Signé) JOS. STE-MARIE, président.  
(Signé) JOHN F. BOULT, greffier.

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE WRIGHT.

### AVIS.

Conformément à l'acte des Chemins de fer du Canada.

AVIS est par le présent donné par la "The Ottawa & Gatineau Railway Company", corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires à Montréal, que le vingt-sixième jour de juillet dernier (1899), la dite compagnie a déposé au bureau d'enregistrement du comté de Wright, les plans, profils et livres de renvoi requis par la loi, pour l'extension de sa ligne de chemins de fer, à partir du 55ème mille jusqu'au 81ème mille de sa dite ligne, à travers les cantons de Wright, Bouchette, Maniwaki, et le village de Maniwaki, tel que démontré sur les dits plans, profils et livres de renvoi ci-haut mentionnés.

Et le présent avis est ainsi donné, afin que les parties intéressées puissent se conduire en conséquence.

Donné en la cité de Hull, dans le dit comté de Wright ce 12ème jour de Septembre 1899.

ROCHON & CHAMPAGNE  
Avocats pour la dite "The Ottawa & Gatineau Railway Company."

### LE CONTRALVUM

Contre la Diarrhée, Dysenterie, Choléra des enfants.  
Ce remède soulage de suite et guérit promptement.

### C'est en vain

Que vous cherchiez un remède plus efficace et plus agréable à prendre que le BAUME RHUMAL. 105

### Pour Chapelets des RR. PP.

Croisiers, Médailles et Petits Chapelets de St. Antoine, Timbres-poste oblitérés. Écrivez à Agence de l'École Apostolique de Bethléem, No 123 rue Shaw Montréal, P. Q.

AGENTS WANTED—FOR "THE LIFE AND Achievements of Admiral Dewey," the world's greatest naval hero. By Murray Halstead, the lifelong friend and admirer of the nation's idol. Biggest and best book over 500 pages, 810 inches; nearly 100 pages Half-tone illustrations. Only \$1.50. Enormous demand. Big commissions. Order free. Chance of a lifetime. Write quick. The Dominion Company, 3rd Floor Caxton Bldg., Chicago.

### Nul passe-droit

Chaque saison à ses misères que le BAUME RHUMAL soulage. 104

# POLYNICE OIL

REMEDE FRANCAIS

A l'usage externe, connu de l'univers entier pour son efficacité merveilleuse et incontestable.

Adopté dans les Hôpitaux de Paris, Europe et Etats Unis.  
Guérison Pour : Rhumatisme, Lumbago, Névralgie, Dyspepsie et autres maladies inflammatoires.

VILLE DE MONTREAL, CANADA.  
EXPERIENCES FAITES A L'HOPITAL CIVIL.

Il me fait plaisir, après m'être rendu compte de l'efficacité physiologique et thérapeutique de Polynice Oil, soit dans le cas de rhumatisme, d'inflammation de poumons, dyspepsie, etc., et vraiment, tout médecin que je suis, je dois m'incliner et dire bien sincèrement que j'ai été chaque fois émerveillé de l'efficacité si prompte et de la cure radicale des maladies ci-haut mentionnées.

Je dois dire en outre que cette spécialité si efficace n'a aucun effet délétère quelconque.  
(Signé) DR NAIRNE BLACKBURN, Médecin de l'Hôpital Civil, Montréal.

Colonel Hughes, chef de police, Montréal.—Je puis recommander Polynice Oil aux personnes atteintes de rhumatismes. J'ai pu me rendre compte personnellement de son efficacité que je ne saurais trop louer.  
(Signé) G. HUGHES, Colonel.

Le Dr Gadbois, rue Cadieux, Montréal, dit :  
Les nombreux cas de rhumatisme et d'autres maladies que j'ai vu guérir par Polynice Oil me permettent de dire que cette nouvelle découverte médicale française n'a pas besoin de recommandations. Elle se recommande d'elle-même par son efficacité, et lorsqu'elle sera mieux connue, sera employée dans presque toutes les maladies.

M. Charbonneau, hôtelier, coin des rues Fortier et Cadieux, Montréal : Qu'il me suffise de dire, comme je suis prêt à l'attester sous serment que je

considerais mon fils, âgé de 20 ans, comme perdu, en effet il gardait la chambre depuis six semaines et il était resté 22 jours pour ainsi dire sans manger. Je l'ai fait soigner par le traitement Polynice Oil; trois jours après il quittait la chambre et après une huitaine de convalescence il était complètement guéri. A cette déclaration sincère et heureuse que je suis de la faire, j'ajoute que Polynice Oil dont l'efficacité est si merveilleuse devra être appelée à remplacer tout les médicaments, ainsi on éviterait bien des souffrances aux malades et des dépenses inutiles.

(Signé) CHARBONNEAU, Hôtelier.  
M. Leduc, banquier, 56 rue St. Jacques, Montréal : Je soussigné déclare et certifie qu'étant atteint de rhumatisme aigu et inflammatoire me retenait au lit depuis plus de trois semaines et me mettait dans l'impossibilité de remuer ni bras ni jambes, j'ai eu recours à Polynice Oil. Vingt-quatre heures après l'application j'ai été débarrassé des douleurs atroces desquelles je souffrais depuis le commencement de cette terrible maladie, et j'ai pu dès le lendemain continuer à vaquer à mes occupations journalières, étant complètement guéri. Je ne saurais trop recommander à toutes les personnes atteintes de rhumatisme de recourir à Polynice Oil dont l'efficacité est merveilleuse.

(Signé) A. LEDUC, Banquier  
John Hopkins University, Baltimore, 5 avril 1897.

Les expériences faites ici à l'hôpital avec Polynice Oil et dont j'ai été témoin, ayant très bien réussi, je recommande ici ce remède dans tous les cas de rhumatisme.

(Signé) DR F. L. ROG

Envoi franco par la Poste contre 50 cents en mandat-poste.

DR. A. ALEXANDRE, Spécialiste de Paris  
1218, G St, N. W. Washington, D. C.

Exigez sur chaque flacon le nom de l'adresse ci-dessus, il se fait et se vend beaucoup d'imitations. Prière de les signaler Récompense.

## THE OTTAWA ELECTRIC CO

T. AHEARN, president. Hon. E. H. BRONSON, vice-pres.  
J. W. McRAE, Directeur-gerant

Lumière à Arc  
Lumière à Incandescence  
Pouvoirs Électrique pour Moteurs  
Poeles, éventsails, etc.

Installation présente —  
Lampes à Arc ..... 650  
Lampes à Incandescence ..... 70,000  
Pouvoir électrique ..... 400

Electroliers, abats-jour, etc. dans les derniers goûts

Bureau : Block Russ 1.  
A. A. Dion, Sur-General. D. R. Street, Sec-Tres  
Bureau a Hull, 154, rue Principale.



## ARRAPAHO !

Le Véritable BAUME  
Des Montagnes Vertes

Un remède sûr, certain et rapide pour toutes sortes de maux et douleurs nerveuses et inflammatoires. Il n'a pas d'égal. Son action sur les nerfs est merveilleuse. Il arrête les douleurs comme par enchantement. Il devrait être dans toutes les familles, parce qu'il est vraiment un médecin dans votre maison. Il procure un soulagement immédiat. Essayez-le ?

### Pour la Grippe, Rhumatisme et Dyspepsie

Des milliers de personnes souffrantes ont immédiatement recours aux Remèdes Sauvages de Geo. TUCKER, l'Herboriste Pratique, 437 rue Craig Montréal. M. JOSEPH MOULIN, est le seul représentant de la Cie. du Baume des Montagnes Vertes, Résidence : Hôtel Commercial, Hull, P. Q. Le public peut avoir confiance en lui. Allez le voir sur ces avis.

ON DEMANDE — Un homme compétent muni de bonnes recommandations pour représenter une compagnie d'assurances sur la vie de première classe ayant un dépôt le plus considérable déposé au gouvernement. Un contrat libéral ainsi que toute l'assistance nécessaire sera donné à la personne compétente qui acceptera la position.

S'adresser à  
J. E. M.  
Bureau du SECRETAIRE, Hull.

Sirup Dr. Ed. MORIN  
pour les Enfants.

## HOTEL RIENDEAU

Place Jacques-Cartier, Montréal

Cet hôtel, sous la direction de M. Jos. Riendeau offre tous les avantages possibles et est l'un des hôtels les plus confortables.  
Nous engageons nos amis de la capitale et de Hull à visiter l'Hôtel Riendeau quand les affaires les appellent à Montréal. Ils n'auront qu'à s'en féliciter.

**CARTES PROFESSIONNELLES.**

**AVOCATS**

**ROCHON et CHAMPAGNE**  
AVOCATS.  
A. Rochon, C.R. L. N. Champagne M.P.,  
No. 214 Rue Principale.

**MAJOR & FORTIER**  
AVOCATS  
C. B. Major M. P. P.—  
M. Fortier.

**J. BROOKE,**  
AVOCAT  
163 Rue Principale.  
N. B.—ARGENT A PRÊTER

**NELLIS & MONK**  
Avocats, Procu et Notaire  
22 RUE METCALFE  
OTTAWA

**NAPOLEON CHAMPAGNE**  
AVOCAT  
No 228 Rue Principale,  
Hull, Que.

**H. A. GOYETTE,**  
AVOCAT  
Bloc Goyette, rue Principale, Hull.

**P. FORAN, M. A., Q. C.,**  
AVOCAT,  
226 Rue Principale,

**McCONNELL, B. C. L.**  
AVOCAT.  
146, Rue Principale.

**X. TALBOT,**  
AVOCAT  
Bloc Goyette, Rue Principale.

**J. M. McDOUGALL, C. R.**  
AVOCAT.  
No face du Palais de Justice, 224 Rue Principale  
Hull.

**GEO. C. WRIGHT,**  
AVOCAT  
No. 230 Rue PRINCIPALE, Hull.  
(En face du Palais de Justice),  
Argent à Prêter.

**L. LÉDUC, L. L. B.**  
AVOCAT  
STE-SCHOLASTIQUE  
District de Terrebonne, P. Q.

**AYLEN & DUCLOS**  
Avocats pour la Province de Québec.  
106 1/2 Rue Sparks, Ottawa.  
Tel. 909.

**MEDECINS**

**Dr ALEX OUMET**  
No 111 RUE PRINCIPALE  
HULL.

**Dr S. P. COOKE**  
Occupez à l'avenue on bureau et sa résidence  
privée au No 377 rue Sparks, coin de la rue Bay,  
Ottawa.  
Les heures du bureau seront de 9 à 11 a. m., de 2 à  
5 et 7 à 9 p. m.  
Telephone 1081.

**Dr URGEL ARCHAMBAULT**  
Médecin-chirurgien, gradué «cum laude» de l'Uni-  
versité Laval de Québec, a démissionné son bureau de  
la rue Brewery à l'ancien bureau de M. C. H. Major,  
avocat, No 129 rue Principale, coin de la rue Duke  
Hull.

**DENTISTE**

**Dr J. U. Delisle, den-  
tiste, No 112 rue Prin-  
cipale, Hull.**  
(En face du Dr Ouimet)

**CONTRACTEURS**

**Viau et Lachance**  
ENTREPRENEURS  
HULL, QUE

**J. ALCIDE CHAUSSÉ**  
Architecte,  
Mesureur et Évaluateur  
185 RUE SHAW  
Coin de la rue Ste. Catherine  
MONTREAL

**NOTAIRES**

**F. A. LABELLE,**  
NOTAIRE  
No. 204 Rue Principale.

(Suite de la 1ère page)

80. Proposé par l'échevin Walsh, secondé par l'échevin Goyette :  
Que le rapport du Dr Jos. Beaudin ré le marécage sur la rue Bri-  
tannia dans le quartier No 5, soit adopté.

Adopté.

90. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Lemieux :  
Qu'un chèque pour la somme de \$5000. afin de payer le billet dû à la  
compagnie E. B. Eddy, soit pris à la banque Ottawa, et qu'un chèque sur  
la banque Jacques-Cartier, pour ce montant, soit donné en paiement.

Proposé en amendement, par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin  
Ducharme :

Que le rapport du trésorier, avec les lettres de MM. G. A. Champagne  
et Geo. Burns, soient déferés au comité des finances, avec instruction de  
prendre telles dispositions qui pourront être dans l'intérêt de la ville.

Pour l'amendement : Les échevins Helmer, Black, Burns, Dupuis  
Ducharme, Walsh et Goyette—7.

Contre : Les échevins Ste-Marie, Lemieux, Falardeau et Aubry—4.

Pour la motion principale est perdue sur la même division renversée,  
et l'amendement remporté.

100. Proposé par l'échevin Ducharme, secondé par l'échevin Lemieux :  
Que les procédures nécessaires à l'homologation du rôle de perception  
pour améliorations locales ayant été faites, ce rôle soit dûment homolo-  
gué, en force et en pleine vigueur.

Adopté.

110. Proposé par l'échevin Walsh, secondé par l'échevin Goyette :  
Qu'une licence de boucher pour tenir un étal sur l'Avenue Laurier  
dans le quartier No 5, soit accordée à George Reinhardt.

Adopté.

120. Proposé par l'échevin Goyette, secondé par l'échevin Aubry :  
Que l'ingénieur soit autorisé à mettre un tuyau plus considérable  
pour fournir l'eau à la résidence de Jacques Goyette, rue principale.

Adopté.

130. Proposé par l'échevin Goyette, secondé par l'échevin Walsh :  
Que l'aviseur légal de cette corporation soit autorisé et reçoive instruc-  
tion d'ajouter au règlement déjà préparé pour un canal d'égout sur l'Ave-  
nue Laurier, les canaux d'égout sur les rues suivantes : 10 Sur la rue Bri-  
tannia. 20 Sur la rue Inkerman de chez Caleb Gauthier au drain du lac.  
30 Du coin de la rue St-Cuthbert au fossé chez Latulippe. 40 Sur la rue  
Alma de chez Lemieux au drain du lac et de chez Bilodeau au petit  
égout au coin Viau. 50 Sur la rue Inkerman chez Deslaurier, au terrain  
devant être acheté pour ouvrir la rue, et le long des bords afin d'égouter  
les avoisinants du marécage et du bois.

Adopté

140. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Walsh :  
Que l'offre de M. Magloire Charbonneau de prendre soin de l'ambu-  
lance, fournir un cheval et cocher pour la conduire lorsqu'il sera requis  
par les contribuables de cette cité, au prix de \$40.00 par année, la cor-  
poration s'engageant à fournir à M. Charbonneau la somme de \$10.00 pour  
l'achat d'un atelage pour cette voiture, soit acceptée.

Pour : Les échevins Dupuis, Falardeau, Aubry, Walsh et Goyette—5.  
Contre : Les échevins Helmer, Black, Burns, Ste-Marie, Lemieux et  
Ducharme—6.

Motion perdue.

150. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Goyette :  
Que la somme de \$50.00 soit payé à M. Landreville pour le terrain  
nécessaire au redressement de la rue Inkerman.

Proposé en amendement par l'échevin Falardeau, secondé par l'éche-  
vin Ste Marie.

Que la somme de \$150 soit offerte à M. Durocher pour le terrain  
nécessaire au dit redressement au lieu de \$50 à M. Landreville.

Pour l'amendement : Les échevins Ste-Marie, Falardeau et Duchar-  
me—3.

Contre : Les échevins Helmer, Black, Burns, Dupuis, Lemieux, Aubry,  
Walsh et Goyette—8.

Amendement perdu et motion principale remportée sur la même  
division renversée.

160. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Black :  
Que la lettre de la Ottawa Saw Works Co., soit déferée au comité de  
l'eau pour en faire rapport au conseil.

Adopté

170. Proposé par l'échevin Goyette, secondé par l'échevin Ducharme :  
Que ce conseil ajourne à Mardi, le 19 courant à l'heure ordinaire.

**Débetures de corporation**

Dans le but d'étendre son aqueduc,  
la Cité de Hull, P. Q., est autorisée  
d'émettre des débetures à trente ans  
au montant de \$4 000, portant intérêt  
à 4 pour cent par an payable semi-  
annuellement et est prête à recevoir  
des offres adressées au sousigné, jus-  
qu'au 19 Septembre 1899, toutes  
informations requises seront fournies  
sur demande en s'adressant à  
**JOHN F. BOULT,**  
Greffier de la Cité.

**RECHERCHES HISTORIQUES**

Sommaire de la livraison de septem-  
bre : Saint-Laurent de l'île d'Orléans,  
L'abbé David Gosselin ; L'hermite des  
Trois-Pistoles, L'abbé H.-R. Casgrain ;  
L'honorable A.-N. Morin, L. O. David,  
Testament de M. de la Jonquière ;  
Cinq frères prêtres, R ; La femme de  
Chonard, Benjamin Sulte ; Le nom  
"Batiscau," Benjamin Sulte ; Vallières  
de Saint Réal, F.-J. Audet ; Les com-  
mandants de notre milice, F.J. Audet ;  
Le tableau de saint Michel et Mgr.  
Plessis, L'abbé S.-B.-A. Ferland ; Le  
"bureau des pauvres" de Montréal,  
Raphaël Bellemare ; L'hygiène sous la  
domination française, E.-P. Lachapelle ;  
Le combat naval de la Pointe à la  
Garde, L'abbé E. P. Chouinard ; Les  
députés de Saint-Maurice, F.-L. Desaul-  
niers ; Les protonotaires apostoliques  
canadiens, P.-G. R. ; Pierre Bédard et  
ses fils, N. E. Dionne ; Questions ; Pu-  
blications du mois, etc.  
On peut se procurer gratuitement  
une livraison spécimen des Recherches  
Historiques, en s'adressant au directeur  
de la revue, Pierre George Roy, rue  
Wolfe, Lévis.



**AVIS PUBLIC**

Avis public est par le présent donné  
qu'un extrait du rôle d'évaluation en  
vigueur dans la municipalité de la cité  
de Hull, pour l'année 1899-1900, don-  
nant les noms de toutes les personnes  
portées sur ce rôle qui résident dans la  
municipalité, et sont habiles à agir  
comme grands ou petits jurés, a été  
préparé, et qu'il sera soumis à la con-  
sultation du conseil de la dite cité de  
Hull lundi, le deuxième jour d'Octo-  
bre prochain à sept heures et demie  
du soir.  
Que les personnes qui ont droit à  
l'exemption de servir comme jurés en  
vertu de la loi aient à s'assurer auprès  
du sousigné que leurs noms ont été  
omis ou rayés du dit extrait.  
Donné à Hull, au bureau du greffier  
en l'hôtel de ville, le neuvième jour de  
Septembre mil huit cent quatre-vingt-  
dix-neuf.  
**JOHN F. BOULT**  
Greffier de la Cité.

**Melle Bertha Ledoux**

**DEPUIS NOMBRE D'ANNEES TORTUREE PAR LE BEAU-  
MAL ET PLUSIEURS AUTRES MALADIES.**

**Les Pilules Rouges du Dr. Coderre ont mis fin à toutes ses Souf-  
frances. Aujourd'hui, guérie et heureuse, elle publie la  
grande efficacité des Pilules Rouges du Dr. Coderre.**



MELLE BERTHA LEDOUX.

L'anémie — ou en d'autres mots  
la pauvreté du sang — est une des  
maladies les plus communes de nos  
jours. Elle affecte sans exception,  
les femmes de tous les âges, mais  
plus particulièrement les jeunes  
filles entre 13 et 20 ans.—Etes-vous  
anémique?—Etes-vous pâle et votre  
teint jaune? Vos yeux sont-ils  
cernés? Vos lèvres et gencives  
sont-elles pâles au lieu d'être roses?  
Votre appétit variable et faible?  
Etes-vous fatiguée et essouffée  
après le moindre exercice? Souf-  
frez-vous d'étourdissements et de  
maux de tête? Votre cœur bat-il  
violemment si vous marchez un peu  
vite? Etes-vous abattue, mélanc-  
colique et faible? S'il en est ainsi,  
vous êtes anémique, vous êtes sur  
la route de la consommation, et par  
conséquent de la mort. Les Pilules  
Rouges du Dr. Coderre guérissent  
l'anémie en faisant du sang riche,  
rouge et pur. Aux figures pâles et  
jaunes, elles donnent le rayon de  
la santé, donnent de la vigueur à tout le système, et  
font de la vie une bénédiction au lieu d'un fardeau.

Melle Ledoux dit : " Depuis plusieurs années j'ai beau-  
coup souffert de grande faiblesse et du beau mal.  
" Je n'avais pas d'appétit, je souffrais aussi de maladie  
" de foie, toujours mal à la tête, faiblesse dans les  
" jambes, pas d'appétit et douleurs dans tous les mem-  
" bres. Je souffrais aussi de faiblesse et pauvreté de  
" sang. Une amie m'ayant dit que le seul remède qui  
" pouvait me guérir était les Pilules Rouges du Dr.  
" Coderre, je commençai à en prendre. Jamais je ne  
" pourrai faire assez de louanges de ce remède, car  
" il m'a débarrassée de toutes mes maladies.  
" Maintenant que je suis guérie, je me fais un devoir  
" de le recommander à toutes les femmes et jeunes  
" filles malades." Melle Bertha Ledoux, 150 Ste.  
Elizabeth, Montréal.

Nous ne publions jamais de témoignages sans le  
consentement de la femme guérie, nous ne les achetons  
pas non plus. S'il arrivait que vous desiriez consulter  
ces femmes et que vous ne puissiez les trouver pour  
cause de déménagement ou autres raisons, écrivez-nous  
et nous ferons tout notre possible pour vous mettre en  
communication avec elles.

Les Pilules Rouges du Dr. Coderre guérissent infail-  
liblement ces languissantes et douloureuses maladies  
particulières aux femmes. C'est le remède qui donne la  
force, la santé et chasse tous les ennuis et les tristesses  
de la vie à toutes les femmes qui le prennent consciencieu-  
sément. Elles guérissent le beau mal, les irrégularités,  
la suppression des règles, les règles douloureuses et  
abondantes, la leucorrhée, mal de cœur et nausées,

faible jeune fille.  
N'oubliez pas que nous avons à votre disposition  
un médecin spécialiste d'une grande expérience dans  
le traitement des maladies des femmes. Ecrivez-lui  
une description complète de votre maladie, il vous  
répondra absolument pour rien. Si vous le préférez,  
écrivez nous pour un blanc de questions pour traite-  
ment, nous les envoyons à toutes les femmes qui en  
font la demande. Notre médecin examinera votre ma-  
ladie et vous donnera un grand nombre de conseils, qui,  
si vous les suivez bien, aideront beaucoup à vous guérir.  
C'est une chance unique que nous vous donnons de  
consulter notre médecin spécialiste. Adressez vos  
lettres :  
Département Medical, Boite 2306, Montreal.  
Défiez-vous des pilules rouges que l'on vous offre  
à la d'uzaine, au cent ou à 25c. la boîte, ce sont des  
imitations des Pilules Rouges du Dr. Coderre. Ces  
imitations sont la plus grande fraude du jour. Il est  
arrivé un grand nombre d'accidents par l'usage de ces  
imitations faites à bon marché contiennent toujours de la  
morphine, de l'arsenic et de la strychnine. Défiez-  
vous, si votre marchand n'a pas les véritables Pilules  
Rouges du Dr. Coderre, envoyez-nous 50c. en timbres  
canadiens ou américains pour une boîte, ou \$2.50 par  
lettre enregistrée ou mandat-poste pour six boîtes.  
Nous les envoyons au Canada et aux États-Unis, pas de  
douane à payer. Donnez votre adresse complète afin  
d'éviter tout retard. Adressez :

COMPAGNIE GHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE Boite 2306, Montreal.

**PACIFIQUE  
CANADIEN**

**LES CHARS TOURISTIQUES**  
CPR chars touristes  
CPR touristes d'ortours du Paci-  
CPR fique Canadien sont pour  
CPR l'accommodation des pas-  
CPR sagers de deuxième classe.  
CPR Ils sont grands bien aérés  
CPR CPR magnifiquement finis avec  
CPR CPR des sièges rembourrés qui  
CPR CPR se changent en lits confort  
CPR CPR tables à nuit Un portier  
CPR CPR compétent est en charge  
CPR CPR des lits et voit à donner  
CPR CPR tout le confort aux passa-  
CPR CPR gers.  
CPR CPR Un char quitte Mont-  
CPR CPR réal tous les jeudis : To  
CPR CPR ronto et North Bay, tous  
CPR CPR les vendredis, pour la côte  
CPR CPR du Pacifique.  
CPR CPR Pour billets et informa-  
CPR CPR tions s'adresser au  
CPR CPR CPR CPR CPR CPR CBR

**CHANGEMENT D'HORAIRE  
SECTION DE QUÉBEC**

A partir de dimanche le 29 janvier,  
le service entre Montréal et Québec  
sera augmenté d'un train dans chaque  
direction donnant trois communi-  
cations directes avec Ottawa.  
Quittant Montréal à 7.40 a. m.  
arrivant à Québec à 2.15.  
Quittant Montréal à 3.30 p. m.  
arrivant à Québec à 6.36 p. m.  
Quittant Montréal à 11 p. m. arri-  
vant à Québec à 6.30 a. m.  
\*Tous les jours. †Tous les jours ex-  
cepté le dimanche.  
**BUREAUX D'OTTAWA :**  
Gare Union, Gare Centrale  
42 rue Sparks.  
**154 Rue Principale, Hull.**  
**—BILODEAU & RENAUD—**  
Comptables et auditeurs  
Liquidateurs d'affaires en faillite  
15 ST JAMES ST., 15  
MONTREAL

**O. R. N. Co**  
**STEAMER EMPRESS**

Se rend tous les jours à Grenville et  
fait un raccordement avec le Str Sove-  
reign pour Montréal, et saute les rapi-  
des Lachine.  
Excursions, du lundi, mercredi et  
samedi, sur l'Empress 50c.  
**STEAMER VICTORIA**  
Pour Thurso et points intermédiaires ;  
quitte à 5 p. m. Bon bateau pour  
excursion de l'après-midi. S'adresser à  
bord au capt., McGowan.  
Pour d'autres informations concer-  
nant les excursions au clair de la lune,  
excursions des écoles du dimanche etc.,  
s'adresser au Capt., Robertson, au  
Quai de la Reine.  
Bureaux des billets, E. C. Arnoldi,  
91 rue Sparks et E. King, 27 rue  
Sparks.  
**R. W. SHEPHERD,**  
Directeur-Gérant.

**HOTEL CECIL,  
OTTAWA**

Complètement remis à neuf  
sous l'intelligente direction de  
M. C. H. Genslinger. Chauffage  
à la vapeur, l'éclairage élec-  
trique, les bains en porcelaine  
et toutes les améliorations les  
plus modernes.  
Cet hôtel est situé sur la rue  
Wellington, au centre de la  
ville et à proximité des édifices  
du Parlement.  
Le public voyageur est coï-  
dialement invité. Taux mo-  
dérés.  
**C. H. Genslinger,**  
Prop.

**CHEMIN DE FER  
OTTAWA & GATINEAU**

**Le Service des Trains d'Été  
commencera  
Lundi, le 15 Mai, 1899.**

No 1	Quitte Hull	à 5.27 p. m.
No 2	Arrive à Hull	à 8.53 a. m.
No 3	Quitte Hull	à 8.20 a. m.
No 4	Arrive à Hull	à 6.40 p. m.
No 5	Quitte Hull	à 1.38 p. m.
No 6	Arrive à Hull	à 8.0 p. m.
No 7	Quitte Hull	à 9.35 a. m.
No 8	Arrive à Hull	à 7.33 p. m.

Nos. 1 et 2 Tous les jours, dimanches  
exceptés.  
Nos. 3 et 4 Tous les jours Samedis  
et Dimanches exceptés.  
Nos. 5 et 6 Samedis seulement.  
Nos. 7 et 8 Dimanches seulement.  
Pour billets et autres informations  
s'adresser à N. Pagé, Agent des billets,  
154 rue Principale, Hull, ou au No.  
31 Central Chambers, Ottawa.

**P. W. RESSEMAN,  
Surintendant Général.**

**HOTEL JACQUES-CARTIER  
21, 23, 25, 27  
Place Jacques-Cartier Montréal**

**J. B. BUREAU & Cie., Propriétaires.**  
Cet élégant hôtel situé (sur la place du  
même nom), au centre de la ville, à proximité  
des magasins de gros, de détail et des places d'au-  
tomo-bus. Accessible aux différentes gares de chemin  
de fer, et débarrasées de latrines à vapeur par les  
chars électriques qui passent à la porte. Cet hôtel  
est RECOMMANDABLE aux personnes qui visitent  
Montréal. Quoique situé au centre de la ville, il a  
endormi du bruit que l'on entend sur les grandes  
rues. Cet hôtel est tenu sur le plan Américain et  
Européen. Tout l'aménagement est ce qu'il y a de  
plus moderne, et de meilleur goût.  
Cuisine française et service parfait.  
PRIX MODÉRÉS.

**MONEY** To PATENT Good Ideas  
may be secured by  
our aid. Address  
THE PATENT RECORD,  
211 Broadway, N.Y.